

NORD

POITOU-CHARENTES

BOUCHES-DU-RHÔNE

ÎLE-DE-FRANCE

RHÔNE-ALPES

BRETAGNE

MOSELLE

GIRONDE

MIDI-PYRÉNÉES

PAS-DE-CALAIS

LES CENTRES SOCIAUX

ANALYSE 2013

À PARTIR D'UNE PHOTOGRAPHIE 2011

ÉDITO	1
CE QU'EST UN CENTRE SOCIAL	2
CARTE DES CENTRES SOCIAUX DES BOUCHES-DU-RHÔNE	3
PROJET	4
PARTENARIATS	9
VITALITÉ DÉMOCRATIQUE ET GOUVERNANCE	10
RESSOURCES HUMAINES	12
FINANCES	14
FICHE DÉPARTEMENTALE	15

ÉDITO

L'observatoire national est un outil pour et avec les centres sociaux, qui sont les acteurs essentiels de l'animation de la vie sociale. Il s'inscrit dans le cadre d'un partenariat entre la Cnaf et la FCSF afin de rendre plus lisible et de mieux faire connaître ce que sont et font les centres sociaux.

Pour cette 2^e édition de l'observatoire des centres sociaux, le partenariat local se poursuit entre la Caf et l'Union des Centres Sociaux des Bouches-du-Rhône. Le travail de mobilisation et de sensibilisation a permis une meilleure implication des centres sociaux du département qui se traduit par un taux de remplissage du questionnaire SENACS en nette augmentation (+15%) et par une participation plus active au Copil local.

86 centres sociaux et 6 sites¹ ont été sollicités afin de saisir les données 2011 sur le questionnaire mis en ligne.

La mobilisation des centres sociaux contribue ainsi à promouvoir et mettre en valeur les actions développées pour et avec les habitants.

Leur participation a permis d'extraire des données variées sur l'activité des centres sociaux et d'apporter, de fait, des informations sur les problématiques et les réalités territoriales.

L'observatoire national est un enjeu fort pour les centres sociaux qui concerne tous les acteurs locaux de l'animation de la vie sociale.

C'est un moyen de :

- développer les échanges et la communication autour des centres sociaux afin de les accompagner dans leur quotidien et les réalités de leur territoire,
- de favoriser les solidarités entre structures de proximité.

Comme annoncé lors de la première année, l'observatoire national est dorénavant intégré dans le dispositif de la convention cadre des centres sociaux² (CCCS). Il s'inscrit comme un outil partenarial, complémentaire à l'évaluation ainsi qu'un outil de soutien apporté aux centres sociaux.

¹ Un site est rattaché à un centre social dont la zone d'intervention comporte plusieurs territoires qui nécessitent des actions renforcées afin de toucher un public éloigné du lieu d'implantation du centre social.

² La CCCS est un dispositif qui émane de l'entente des partenaires reconnaissant le rôle social des centres sociaux sur le territoire. C'est un soutien financier et technique complémentaire et renforcé pour les centres sociaux.

CE QU'EST UN CENTRE SOCIAL

SUR SON TERRITOIRE D'IMPLANTATION, LE CENTRE SOCIAL, C'EST :



- Un équipement de **proximité**, qui veille à l'**accueil** des personnes et des familles et à la mixité sociale, avec une attention particulière aux familles et aux publics fragilisés.
- Un lieu de **rencontres** et d'**échanges** entre les **générations**, un lieu d'**animation** de la vie sociale locale, qui favorise la démocratie de proximité.
- Un équipement qui favorise l'**initiative des habitants** et leur implication dans des dynamiques de **développement social** et dans des actions collectives.
- Une équipe d'animation composée de **professionnels** et de bénévoles engagés dans les actions et la gouvernance du projet, et dans des partenariats de territoire.
- Un lieu de promotion de valeurs et de principes comme le respect de la **dignité humaine**, la **solidarité**, la neutralité, la mixité et la participation.

DES TEXTES FONDATEURS SUR LES CENTRES SOCIAUX

Pour la FCSF:

la Charte fédérale d'Angers de juin 2000

« Le centre social et socio-culturel entend être un foyer d'initiatives porté par des habitants associés appuyés par des professionnels, capables de définir et mettre en œuvre un projet de développement social pour l'ensemble de la population d'un territoire. » *extrait*

Pour les Caf :

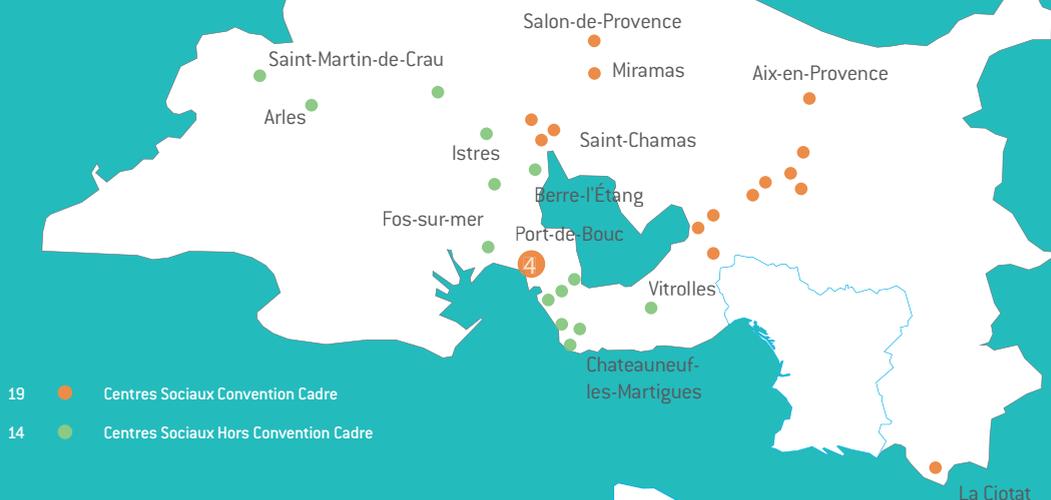
la circulaire Animation Vie Sociale de juin 2012 (LCAVS)

« [les centres sociaux] poursuivent trois finalités [...] :
- l'inclusion sociale et la socialisation des personnes ;
- le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire ;
- la prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité.

Ces trois finalités communes à l'ensemble des structures de l'animation de la vie sociale visent à répondre aux besoins sociaux fondamentaux ; elles se réfèrent aux dimensions individuelle, collective et sociale de tout être humain. » *extrait*

RÉPARTITION DES CENTRES SOCIAUX BOUCHES-DU-RHÔNE

Centres Sociaux agréés hors Marseille



- 19 ● Centres Sociaux Convention Cadre
- 14 ● Centres Sociaux Hors Convention Cadre

Centres Sociaux agréés de Marseille



- 37 ● Centres Sociaux Convention Cadre
- 16 ● Centres Sociaux Hors Convention Cadre

Sur le département des Bouches-du-Rhône, la CAF a attribué 92 agréments pour 86 centres sociaux et 6 sites, dont une forte concentration sur Marseille (53 agréments plus 6 sites).

56 centres sociaux sont éligibles à la convention cadre. Ce dispositif partenarial émane de la reconnaissance du rôle social essentiel des centres sociaux sur les territoires. Les partenaires concernés : l'Etat, la Région, le Conseil Général, la Caf et 9 communes (Aix-en-Provence, La Ciotat, Les Pennes Mirabeau, Marseille, Miramas, Port-de-Bouc, Salon de Provence, Septèmes-les-Vallons, Vitrolles)

PROJET : GÉNÉRALITÉS

UN PROJET DÉFINI TOUS LES 4 ANS



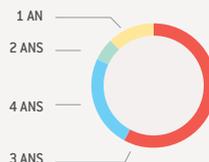
L'agrément d'un centre social est prononcé par la Caf pour une durée maximale de quatre ans sur la base d'un projet. Celui-ci est défini en lien avec des habitants et des partenaires à l'échelle de son territoire d'intervention. L'étape de renouvellement de l'agrément est l'occasion de réaliser une évaluation du précédent projet, d'établir un diagnostic participatif et partagé, de définir des axes stratégiques et un plan d'actions. Ces projets pluriannuels engagent une diversité d'actions qui correspondent à autant de besoins ou d'intérêts des habitants.

Circulaire Animation Vie Sociale (AVS) de juin 2012

58%

des centres sociaux agréés le sont pour 3 ans ; c'est la durée d'agrément moyenne du département.

Une évaluation en continu du projet social doit permettre de s'assurer que le centre social est en phase avec les besoins du territoire.



10/10 EN ZONE URBAINE

Tous les centres sociaux interviennent en zones urbaines. La majorité se situe en quartiers périphériques. Il n'y a pas de centre social en zone rurale (commune de moins de 2 000 habitants). Ces données sont à l'image de la physionomie du territoire.

84%

des centres sociaux qui ont répondu à l'enquête se trouvent en zone POLITIQUE DE LA VILLE.

UN TERRITOIRE ÉTENDU ET HÉTÉROGÈNE

Le département des Bouches-du-Rhône a une superficie de 5 087 km² avec 119 communes qui peuvent être éloignées de plus de 100 km entre elles. La population atteint 1,966 millions d'habitants.

Marseille, métropole régionale, abrite à elle seule 43% des habitants. La problématique citadine de l'agglomération marseillaise est très différente de celle rencontrée dans les zones rurales comme la Camargue et la Crau.

PROJET : GÉNÉRALITÉS

COMMENT DÉFINIRIEZ-VOUS LE PROBLÈME PRINCIPAL POUR VOTRE CENTRE SOCIAL CETTE ANNÉE ?

1 - Ressources humaines 2 - Financement 3 - Jeunesse

Les centres sociaux rencontrent des difficultés pour assurer une stabilité du personnel liées à la baisse des financements sur certains postes : FONJEP, contrats aidés... Concernant la jeunesse, la problématique est plus liée au turn over des postes d'animateurs. La question des financements est également identifiée au niveau national.

COMMENT DÉFINIRIEZ-VOUS LA PROBLÉMATIQUE PRINCIPALE SUR VOTRE TERRITOIRE CETTE ANNÉE ?

1 - Précarité paupérisation
2 - Jeunesse
3 - Isolement
4 - Habitat Cadre de vie
5 - Violence

Les centres sociaux font les constats suivants :

- **une forte mutation des problématiques du territoire.** Le centre social se trouve pris entre les logiques territoriales et les habitants. Ce qui leur demande de développer de nouvelles compétences. Par exemple pour les projets de rénovation urbaine, le centre social est souvent le lien entre la population et les politiques.
- **la dégradation du cadre de vie** a une incidence sur l'augmentation de la violence au sein des quartiers.

QUELS SONT LES AXES PRIORITAIRES DE VOTRE PROJET SOCIAL EN COURS ?

1 - Fonction parentale 2 - Jeunesse 3 - Insertion

DES PROJETS EN PHASE AVEC LA POLITIQUE FAMILIALE DE LA CAF

Les projets menés par les centres sociaux œuvrent au mieux-être des familles. Ils participent aux réponses sociales apportées aux problématiques familiales repérées sur les territoires.

PROJET

LES CENTRES SOCIAUX TRADUISENT LOCALEMENT
LES POLITIQUES SOCIALES NATIONALES.
LIEUX D'ANIMATION TRANSVERSAUX,
ILS S'ADAPTENT À LEURS CONTEXTES
DANS LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS.

LA FAMILLE AU CŒUR DES ACTIONS

La famille se retrouve bien au cœur des actions menées par les centres sociaux. Le soutien à la fonction parentale permet de toucher toutes les composantes de la cellule familiale.



96% des centres sociaux développent un **PROJET FAMILLE** au travers d'actions de soutien à la fonction parentale.



100% des centres sociaux mènent des actions autour de la **PARENTALITÉ**, notamment au travers des groupes de parole et du dispositif REAAP. Ces dernières actions tissent plus particulièrement des partenariats avec les écoles du territoire.

- 91,3% - sorties familiales,
- 91,3% - manifestations festives,
- 84,7% - loisirs collectifs en famille,
- 80,4% - accompagnement à la scolarité.

LA PRÉSENCE AUX FAMILLES SUR LES TERRITOIRES



La majorité des centres sociaux mènent une action en direction de la petite enfance (0-6 ans).

78% ont une action en accueil de loisirs maternel.

JEUNES ADULTES : INSERTION ET MODALITÉS D'ENGAGEMENT

Les centres sociaux accompagnent des initiatives collectives :



3 actions en moyenne accompagnent des projets à l'initiative des jeunes. Ces projets concernent plus particulièrement des départs en vacance et des projets sur la culture.

Les actions menées par les centres sociaux en direction des jeunes sont en lien et relèvent plus particulièrement de l'insertion socioprofessionnelle.

PROJET

ACCOMPAGNER DES INITIATIVES



50% des centres sociaux mènent moins de 3 actions à l'initiative des habitants. Plus de 85% des centres sociaux mènent de 1 à 5 actions à l'initiative des habitants.

20% des actions se sont autonomisées.

Plus de la majorité d'entre elles concerne la création d'une association :

- association sportive, culturelle (théâtre, peinture),
- association d'assistantes maternelles.

APPUI AUX ASSOCIATIONS

11 ASSOCIATIONS par an sont accueillies en moyenne par centre social.

50/50

FONCTION RESSOURCE ET FONCTION PARTENARIAT

Les centres sociaux se positionnent autant dans une fonction ressource (50,6% dans l'aide aux projets, la formation, l'accompagnement, les services...) que dans une fonction de partenariat (49,4% dans le développement d'une activité intégrée au projet social).

DES ACTIONS COLLECTIVES ET HORS LES MURS



Plus de 1470 personnes ont été accompagnées pour partir en vacances, en dehors des sorties familiales (sur 48 centres sociaux) : plus de 400 familles, plus de 830 jeunes, plus de 240 seniors.

Presque la moitié des centres sociaux prennent part à des actions en lien avec les habitants « hors les murs ». Elles concernent principalement les domaines du logement et de la santé.



Plus de la moitié des centres sociaux sont associés à des ACTIONS COLLECTIVES portées par des habitants. Il s'agit essentiellement d'accompagnement d'événements (fête de quartier, vide grenier, fête des voisins,...).

ZOOM SUR DES ACTIONS LIÉES À DES ENJEUX DE TERRITOIRE

LES CENTRES SOCIAUX SONT EN PRISE DIRECTE AVEC DES ENJEUX DE LA VIE QUOTIDIENNE DES HABITANTS. DES DYNAMIQUES COLLECTIVES ET DES ACTIONS CONCRÈTES SE METTENT EN PLACE POUR RÉPONDRE AUX BESOINS ET AUX ATTENTES DES HABITANTS.



87,5% des centres sociaux ont une action autour de la **SANTÉ**.

Elles sont bien en lien avec les problématiques du territoire, à savoir le cadre de vie, l'hygiène et l'alimentation, le bien-être/mal-être, l'estime de soi. Exemples d'actions : point écoute santé, atelier santé nutrition... Les actions santé [à entendre au sens de l'OMS] répondent à la fois à des appels à projets et à des réalités des territoires.



56,3% des centres sociaux ont une action autour du **COMMERCE, DE L'EMPLOI ET DE L'ÉCONOMIE**.



50% des centres sociaux agissent en matière d'**INTÉGRATION DE NOUVEAUX HABITANTS**.



60,4% des centres sociaux ont une action autour de l'**ISOLEMENT / EXCLUSION / PAUPÉRISATION**.

Les actions de lutte contre les exclusions ont plusieurs objectifs : rompre l'isolement, favoriser la cohésion et les solidarités. Exemples d'actions : épicerie solidaire, point d'appui accueil des étrangers...



41,7% des centres sociaux agissent autour du **VIELLISSEMENT**.

Activités de loisirs et de bien être essentiellement. Exemple : loto, sorties culturelles, thé dansant...



58,3% des centres sociaux ont une action autour du **LOGEMENT et de l'HABITAT**.

Les actions autour du logement et du cadre de vie permettent de rendre les habitants acteurs de l'évolution de leur quartier ; elles participent à l'insertion sociale. Exemples d'actions : ateliers autour du logement, chantiers d'insertion et jardins familiaux.



10,4% des centres sociaux ont une action autour du **TRANSPORT**.

L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS

92%

des centres sociaux interrogés ont une action autour de l'apprentissage du français. L'alphabetisation représente 52% des actions menées. Les ateliers sociolinguistiques peuvent se traduire par des sorties, des ateliers à thème...

PARTENARIATS

LE DIALOGUE ÉLUS-HABITANTS EN ACTES



LE CENTRE SOCIAL EST UN LIEU QUI RAPPROCHE LES CITOYENS DU POLITIQUE.

1,6 DIALOGUES

ont été initiés en moyenne dans chaque centre social, - soit 75 rencontres recensées sur 47 centres ayant répondu.

Principaux thèmes :

- cadre de vie,
- logement,
- emploi,
- jeunesse.

L'intervention des élus reste complexe. En effet, les centres sociaux doivent pouvoir y répondre en toute neutralité (capacité du centre à conserver son objectivité dans les situations).

AVEC LES ASSOCIATIONS LOCALES

90% des centres sociaux sont en partenariat avec des associations d'habitants : association de locataires, de parents d'élèves, de quartier.

Certaines associations ont des champs d'actions très proches des missions des centres sociaux, d'où l'expression d'un « sentiment/relation de concurrence ». Exemple : appel à projet concernant le soutien à la fonction parentale.

Ainsi, les centres sociaux notent la difficulté de travailler en complémentarité sur le projet de territoire.

11 ASSOCIATIONS

accueillies par centre social en moyenne
(100% des centres concernés)

LES CONVENTIONNEMENTS AVEC DES PARTENAIRES LOCAUX



Caf



Commune



Inter-
communalité



Autres

VITALITÉ DÉMOCRATIQUE ET GOUVERNANCE

LES BÉNÉVOLES ET LES PROFESSIONNELS FORMENT DES ÉQUIPES QUI FONT VIVRE INSTANCES ET ACTIVITÉS DU CENTRE SOCIAL.

LE BÉNÉVOLAT, UNE RÉALITÉ INCONTOURNABLE POUR LES CENTRES SOCIAUX



1 274 BÉNÉVOLES D'ACTIVITÉ

(sur 46 centres répondant positivement à cette question)

370 HABITANTS ASSOCIÉS AU PILOTAGE

(sur 43 centres répondant positivement à cette question). soit 13 habitants par centre social associés à l'instance de pilotage, c'est-à-dire aux processus de décisions de la structure.



S'ENGAGER BÉNÉVOLEMENT, C'EST DONNER DU TEMPS

Le bénévolat d'activités est bien représenté dans les centres sociaux des Bouches-du-Rhône, par rapport au national (3039 h au niveau local pour 2200 h au niveau national).

3 039 h

de bénévolat d'activité en moyenne par centre,

435 h

de bénévolat administrateur en moyenne par centre

S'ENGAGER BÉNÉVOLEMENT, C'EST AUSSI APPRENDRE, SE FORMER

1,8 BÉNÉVOLES ADMINISTRATEURS

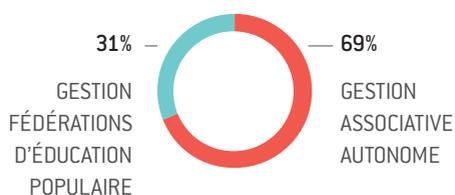
ont été formés en moyenne dans chaque centre social sur les thèmes suivants : finances / vie associative / gouvernance / laïcité.

3,5 BÉNÉVOLES D'ACTIVITÉ

ont été formés en moyenne dans chaque centre social sur les thèmes suivants : BAFA / animation / scolarité / apprentissage du français

VITALITÉ DÉMOCRATIQUE ET GOUVERNANCE

LA GOUVERNANCE DES CENTRES SOCIAUX



GESTION ASSOCIATIVE AUTONOME

Certaines de ces associations peuvent gérer plusieurs agréments « centre social » et gèrent de fait une seule activité « centre social ».

GESTION FÉDÉRATIONS D'ÉDUCATION POPULAIRE

Ces fédérations gèrent plusieurs agréments « centre social » et ont également d'autres activités (colonies de vacances, points RSA,...). Ces structures doivent néanmoins mettre en place des conseils d'usagers ou des conseils de maisons afin de recueillir la parole des habitants et les impliquer dans la vie de l'équipement.

L'ENGAGEMENT DES HABITANTS

75% des centres sociaux ont une instance de pilotage qui associe les habitants.

12 HABITANTS par centre social en moyenne, et

8 RÉUNIONS des instances d'un centre social en moyenne par an,

LES INSTANCES, DES LIEUX DE DIALOGUE

INTENSITÉ DES DÉBATS DANS LES RENCONTRES D'INSTANCES



82% des centres sociaux qui ont répondu à la question jugent l'intensité des débats satisfaisante au sein des instances de gouvernance.

RESSOURCES HUMAINES

LE CENTRE SOCIAL ÉLABORE ET RÉALISE SON PROJET GRÂCE AU CONCOURS D'UNE MULTITUDE D'ACTEURS.
IL Y A À LA FOIS DES BÉNÉVOLES (D'ACTIVITÉS OU ADMINISTRATEURS)
ET DES SALARIÉS (DE L'ASSOCIATION OU MIS À DISPOSITION PAR UN PARTENAIRE).

DES ÉQUIPES PROFESSIONNELLES MULTIFORMES

51 SALARIÉS

par centre social
- soit en moyenne 12,7 ETP
(équivalent temps plein)

Dans le détail et au niveau des équivalents temps plein :

143 ETP PILOTAGE

52 ETP direction ; 91 ETP pour l'accueil, le secrétariat et la comptabilité
- soit 3,5 ETP en moyenne par centre social sur la fonction de pilotage

3,5 ETP ANIMATION en moyenne par centre

49 ETP AUTRES SALARIÉS (entretien, intervenants techniques...)

70%

des animateurs des centres sociaux environ sont diplômés et plus de 25% sont non diplômés.
Plus de 30% ont des diplômes de niveau III et IV (DEJEPS et BPJEPS).

SALARIÉS MIS À DISPOSITION PAR LES PARTENAIRES

19 SALARIÉS sont mis à disposition des centres sociaux par des partenaires (souvent la commune).
Cela concerne 8% des centres sociaux ayant répondu à l'enquête.



90% des centres sociaux ont recours
à des emplois aidés et à des CEE.



90% des centres sociaux ont recours
au moins à un salarié en emploi aidé.

RESSOURCES HUMAINES

LES DIRECTEURS DE CENTRES SOCIAUX

2,6 DIRECTEURS SE SUCCÈDENT SUR 10 ANS,
en moyenne par centre social.

Malgré cette relative stabilité, il est important de rester vigilant sur le recrutement de ce type de poste en tenant compte du profil nécessaire au vu des problématiques des territoires.

En cela, la procédure de recrutement prévue dans la convention cadre favorise l'accompagnement des structures afin de trouver un candidat répondant au mieux aux besoins de l'équipement et du territoire.

46% des directeurs ont un niveau de formation I ou II
[23% pour chaque niveau environ].

54% ont niveau III de qualification.

50% des référents familles ont un niveau III
de formation et 25% un niveau inférieur.

On dénombre au total 82 ACF sur 92 agréments
centre social.

LA FORMATION PROFESSIONNELLE DEMEURE UNE PRIORITÉ

247 FORMATIONS prévues en 2011
{ sur 44 centres sociaux répondant à cette question },
- soit 6 formations en moyenne par centre social.

219 FORMATIONS réalisées en 2011
{ sur 44 centres sociaux répondant à cette question },
- soit 5 formations en moyenne par centre social.

La moitié des formations sont diplômantes :
BPJEPS*, DEJEPS*...



CONVENTION COLLECTIVE

Tous les centres sociaux ont une convention
collective assurant notamment l'expression des
salariés dans la structure.

*BPJEPS : Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation
Populaire et du Sport (niv. IV)

*DEJEPS : Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire
et du Sport (niv. III)

FINANCES

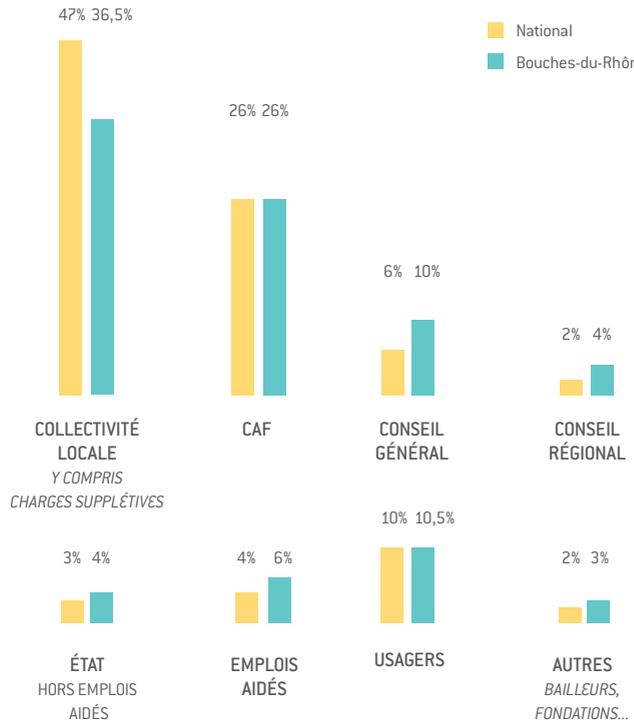
BUDGET MOYEN



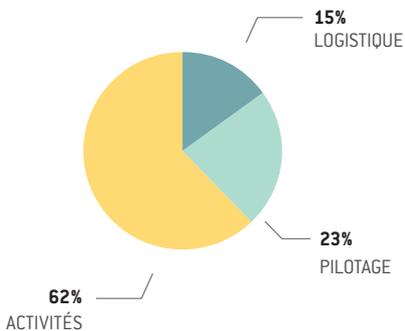
Le budget moyen par centre social est de **672 703 €**

LES DIFFÉRENTS FINANCEURS

■ National
■ Bouches-du-Rhône



RÉPARTITION DES CHARGES



QUELLE SOLIDITÉ FINANCIÈRE ?

32% des centres sociaux associatifs ont un fonds de roulement de plus de 3 mois. Cette moyenne a tendance à se réduire en lien avec les financements alloués et la conjoncture actuelle. Les financements non pérennes nécessitent pour les directions des centres sociaux de consacrer de plus en plus de temps au travail administratif (montage de dossiers) et de recherche de fonds.

En moyenne, les directeurs constatent qu'ils remplissent 50 dossiers par an. Cela entraîne une perte de lien avec le public et amoindrit la capacité à innover et à s'inscrire dans une démarche dynamique de développement social local. Ainsi, le souci des partenaires de la convention cadre a été d'assurer des financements pérennes et un soutien technique afin de favoriser la

pérennisation des structures agréées. Les centres sociaux éligibles à la convention cadre bénéficient de fait de financements stables :

- CAF : environ 5 387 219 euros (PS + SF)
- Commune : environ 2 667 422 €
- Conseil Général : environ 1 041 232 €
- Conseil Régional : environ 350 506 €

FICHE D'IDENTITÉ

BOUCHES-DU-RHÔNE

92 CENTRES DONT 6 SITES
AGRÉÉS PAR LA CAF

48 ADHÉRENTS
À LA FÉDÉRATION DES CENTRES SOCIAUX

48 CENTRES
PARTICIPANT À L'ENQUÊTE

1274 BÉNÉVOLES D'ACTIVITÉS
- SOIT 58 PAR CENTRE

1939 SALARIÉS > 557 ETP*
- SOIT 15,1 SALARIÉS ET 8,8 ETP PAR CENTRE

11 ASSOCIATIONS ACCUEILLIES
PAR AN ET PAR CENTRE SOCIAL

624 HABITANTS ASSOCIÉS
À L'INSTANCE DE PILOTAGE
- SOIT 12,1 PAR CENTRE

24,9 M€ DE BUDGET CUMULÉ
672 703 € EN MOYENNE PAR CENTRE

75 DÉBATS ORGANISÉS
ENTRE LES HABITANTS
ET LES ÉLUS DES TERRITOIRES

MODE DE GESTION

92 ASSOCIATIF
(69% gérés par des
associations autonomes et
31% en gestion directe par
des fédérations)

THÉMATIQUES D'ACTIONS-PHARES

- LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS
- LOGEMENT
- JEUNESSE, ...

Le projet SENACS

Le Système National d'Échange des Centres Sociaux (SENACS)-Observatoire des Centres Sociaux concerne 10 territoires pilotes³. Cette enquête basée sur un questionnaire commun prend appui sur l'expérience menée en Rhône-Alpes depuis 2004.

Par la production d'analyses chiffrées et qualitatives, elle vise à accroître la connaissance sur les centres sociaux, ce qu'ils sont et ce qu'ils font.

Une mission de maîtrise d'ouvrage a été confiée à la Caf du Rhône pour accompagner cette démarche en lien avec la Cnaf et la FCSF, et pour l'animer dans les territoires pilotes. Localement, des comités de pilotage réunissant a minima Caf et représentation fédérale locale des centres sociaux ont été constitués pour co-produire les analyses.

En 2013, 1 161 centres sociaux sur les 2 090 agréés en 2011 ont été sollicités pour participer à cette expérimentation où il s'agit de « compter autrement », « ne pas tout compter⁴ ». Le taux de réponse national est de 79%, ce qui correspond à un peu plus de 900 centres ayant répondu à l'ensemble des questions.

Les focus sur des actions emblématiques contenus dans cette plaquette nationale sont issus des fiches-actions publiées par les centres sociaux et disponibles sur www.senacs.fr

Coordonnées :

Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône

215, chemin de Gibbes
13348 Marseille Cedex 20

Union des centres sociaux des Bouches-du-Rhône

8, bd de Dunkerque
13002 Marseille
Tél. 04 96 11 53 60
Courriel : info@ucs13.fr

Retrouvez les coordonnées des centres sociaux, des Caf et des fédérations des centres sociaux + les expériences des centres sociaux + une partie Intranet pour les centres sociaux sur www.senacs.fr

³ Bouches-du-Rhône, Bretagne, Gironde, Ile-de-France, Midi-Pyrénées, Moselle, Nord, Pas-de-Calais, Poitou-Charentes, Rhône-Alpes

⁴ Patrick Viveret, in « Reconsidérer la richesse »

Retrouvez également les plaquettes locales des 10 sites pilotes sur : www.senacs.fr :



Création et mise en page : Urbanitude

Photos : Caf des Bouches-du-Rhône - UCS13- FCSF

Achévé d'imprimer en Août 2013

Par l'imprimerie Dupli-Cretin

PROJET



www.senacs.fr

